

Urbaniste

Chargé d'études en urbanisme/Chargée d'études en urbanisme, Chef de projet urbaniste/Cheffe de projet urbaniste, Consultant urbaniste/Consultante urbaniste, Urbaniste concepteur/Urbaniste conceptrice, Urbaniste conseil/Urbaniste conseil



Spécialiste de la ville, l'urbaniste aménage de nouveaux quartiers et réhabilite ceux qui n'offrent pas de bonnes conditions de vie à leurs habitants. Au service des élus, son action s'inscrit toujours dans les politiques publiques de la ville.

 Statut d'exercice : **fonctionnaire, indépendant, salarié**

 Niveau de formation requis : **bac + 5**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Aider et préparer les politiques publiques de la ville

À l'échelle de la ville ou de la communauté d'agglomération, l'urbaniste analyse le fonctionnement du tissu urbain et planifie son évolution. Il ou elle imagine des scénarios pour organiser la ville dans l'espace, à partir d'un projet politique conçu par les élus.

Il ou elle inscrit son action dans les politiques publiques et les réglementations : lois, droit de l'urbanisme, droit des sols... Il ou elle prépare et rédige des documents de planification urbaine : PLU (plan local d'urbanisme), PDM (plan de mobilité), PADD (projet d'aménagement et de développement durable), PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine). Il ou elle les présente aux élus, qui, en dernière analyse, décident.

Concevoir et mettre en oeuvre les projets urbains

Quand l'urbaniste construit un projet, il ou elle s'intéresse autant à sa globalité qu'au moindre de ses détails. Il lui faut articuler entre elles une multitude de thématiques : logement, emploi, déplacements, équipements publics, convivialité, environnement... Il faut répondre à un cahier des charges précis. L'urbaniste rencontre les différents acteurs de la ville : élus, financeurs, commerçants, habitants. Fréquemment, il ou elle anime des réunions publiques pour présenter les projets d'aménagement des quartiers.

COMPÉTENCES REQUISES

Un travail complexe, des compétences transversales

L'urbaniste met en oeuvre des capacités d'analyse et de synthèse. Il ou elle formule des diagnostics, imagine des solutions, élabore et met en oeuvre des projets, rédige des rapports de synthèse. Il ou elle s'adapte aux différents niveaux de décision politique : quartier, commune, département, région, État.

Comprendre et convaincre

L'urbaniste a des capacités à observer le territoire, à écouter et à convaincre, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur des outils de représentation spatiale. Il ou elle aime le travail en équipe et sait s'adapter à des interlocuteurs variés : élus, chefs de cabinet, juristes, habitants. Il ou elle sait aussi renoncer à un projet pour diverses raisons : changement politique, réorientation des priorités, retrait des investisseurs.

Des compétences techniques multiples

L'urbaniste maîtrise les procédures législatives et réglementaires qui encadrent les politiques urbaines et territoriales. Il ou elle maîtrise les logiciels de CAO et DAO (conception et dessin assistés par ordinateur), le SIG (système d'information géographique) précieux pour élaborer des cartes synthétiques et possède de solides compétences en infographie.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 3000 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

L'importance du stage professionnel

Le stage professionnel effectué dans le cadre de la formation constitue un tremplin pour l'insertion, puisque plus d'un quart des recrutements dans le domaine de l'urbanisme sont effectués par la structure où les diplômés ont effectué leur stage de fin d'études.

Une variété d'employeurs

L'urbanisme relève de la compétence des communes. Selon leurs capacités et l'ampleur des chantiers, elles pourvoient elles-mêmes aux études et aux opérations d'urbanisme, s'appuient sur les communautés de communes ou d'agglomération, ou encore font appel à des cabinets d'études privés. Autant de structures susceptibles d'employer des urbanistes... Environ 1/3 des jeunes urbanistes sortant de formation sont embauchés dans des collectivités territoriales ; un autre 1/3 dans des cabinets de conseil ou des bureaux d'études ; le dernier 1/3 se répartissant chez différents types d'employeurs (entreprises du BTP, services de l'État, etc.). Le plus souvent, ils occupent des fonctions de chargés d'études et de chargés de mission en urbanisme. Dans les collectivités territoriales, le recrutement par concours se fait sur des postes d'attachés territoriaux. Cependant, la plupart des jeunes recrutés le sont sur des contrats de type CDD. À terme, l'urbaniste peut devenir responsable d'agence ou ouvrir son bureau d'études en urbanisme.

OÙ L'EXERCER

Un travail d'équipe, sans compter ses heures

Au service des élus, l'urbaniste coordonne ses actions avec les services chargés des déplacements urbains, de l'habitat, des activités économiques, de l'eau... Il ou elle côtoie juristes, économistes, géographes, architectes. Réunions interservices ou avec les élus, visites de chantiers, conseils municipaux, séances publiques en soirée avec les habitants : l'urbaniste ne se déconnecte jamais des réalités du terrain, et doit souvent se rendre disponible en dehors de ses heures de bureau.

Dans le respect de la réglementation

Les actions de l'urbaniste sont limitées par des cadres contraignants : Code des marchés publics, réglementations européennes, politique de la ville...

Sous différents statuts

Selon leur lieu d'exercice, les urbanistes peuvent être fonctionnaires territoriaux, fonctionnaires au sein des services de l'État, salariés en cabinet d'études ou grande entreprise ou bien encore exercer en libéral, comme consultants.

LES ÉTUDES

Les études d'urbanisme durent au minimum 5 ans. Elles se déroulent la plupart du temps à l'université, en IEP (Instituts d'études politiques), en écoles d'ingénieurs (École des Ponts, Polytech Tours, Insa Lyon et Rennes, École des ingénieurs de la Ville de Paris, ENTPE...) ou encore en écoles d'architecture. Le master universitaire urbanisme et aménagement est considéré comme la certification de référence. Une trentaine de formations sont labellisées par l'Aperau (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme) car elles respectent une charte internationale d'enseignement. On note que, avant d'être titularisé en tant qu'urbaniste ingénieur territorial ou attaché territorial, il faut réussir un concours sélectif.

Bac + 4 ou 5	Durée standard	En France
Master mention urbanisme et aménagement	2 ans	Dans 43 établissements
Master mention ville et environnements urbains	2 ans	Dans 14 établissements
Master mention droit de l'environnement et de l'urbanisme	2 ans	Dans 10 établissements
Master mention sciences pour l'environnement	2 ans	Dans 3 établissements
Magistère aménagement	3 ans	Dans 1 établissement
Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon spécialité génie civil et génie urbain (INSA)	3 ans	Dans 1 établissement
Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes spécialité génie civil et urbain (INSA)	3 ans	Dans 1 établissement
Double cursus architecte-urbaniste	2 ans	Dans 1 établissement
Diplôme d'ingénieur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris spécialité génie urbain (EIVP)	3 ans	Dans 1 établissement
Bac + 6 et plus	Durée standard	En France
Mastère spé. aménagement et maîtrise d'ouvrage urbaine	1 an	Dans 1 établissement
Mastère spé. systèmes d'informations localisées pour l'aménagement des territoires (SILAT)	1 an	Dans 1 établissement

Sources : Onisep 05.2025 ©Karolina Grabowska-Stock.adobe.com